Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260518-D0642026-DE

Délibération n° 064-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 11 mai 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Laurence LE MANACH - — Goulven HUITOREL - Jimmy TOUATI – Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD – Patrick TALLEC - Pierre-Baptiste GELARD - Etienne PROTHON – Erwann DIRAISON – Mathieu DINASQUET - Vincent LE BOURG

Absents excusés : Antoine GRANNEC –- Nathalie LE MOAL – Floriane BERTHAULT - Gwenn LE DAIN – Eloïse GLOU – Déborah BELEC

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 17 Nb de votants : 17

OBJET : ATTRIBUTION A GWENN LE DAIN D'UNE SUBENTION POUR LE VOYAGE PEDAGOGIQUE DE SA FILLE

Le Maire informe l'assemblée de la demande de Gwenn LE DAIN de bénéficier d'une subvention pour le voyage en Angleterre de sa fille, Shelina.

Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer à Gwenn LE DAIN une subvention de 100 euros sur présentation d'une attestation de l'école certifiant que Shelina LE DAIN a bien participé au voyage et sur présentation d'un RIB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

. Accepte d'attribuer à Gwenn LE DAIN une subvention de 100 euros pour le voyage pédagogique de sa fille Schelina, sur présentation d'une attestation de l'école certifiant que l'élève a bien participé au voyage et sur présentation et d'un RIB.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN 29 (Finistère)